

Projet de loi

Les dancings pourraient fermer à 8 h du matin

Le gouvernement a présenté, hier, une refonte complète de la Loi sur la restauration, le débit de boissons et le divertissement

Céline Garcin

Des boîtes de nuit ouvertes jusqu'à 7 h en semaine et 8 h les weekends. C'est en substance ce qu'a proposé le Conseil d'Etat, hier devant la presse, pour répondre aux nouveaux besoins des noctambules et lutter contre le bruit dans la rue. Ces mesures s'inscrivent dans la refonte complète de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement. Le projet de loi a été adopté par l'Exécutif genevois le 11 septembre. Le texte doit maintenant être soumis au Grand Conseil.

«C'est un test, a confié, hier, Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge des Affaires régionales, de l'Economie et de la Santé. Nous essayons quelque chose pour éviter les «afters» dans la rue.» Autre mesure envisagée par le gouvernement pour réorienter les noctambules à la sortie des bars: offrir aux établissements situés loin des habitations la possibilité de servir de la restauration chaude 24 heures sur 24 du jeudi au samedi. A une condition néanmoins, qu'il n'y ait pas d'animation musicale. Seuls trois à cinq bistrots seraient, à ce jour, concernés par cette extension.

Discothèques sceptiques

Dans l'ensemble, les milieux professionnels saluent l'initiative de l'Exécutif cantonal. Beaucoup ont été consultés par les services de l'Etat en amont de la rédaction du texte. «Le projet de loi va dans la bonne direction, confirme Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Mais nous attendons de voir la mouture finale pour donner notre avis. Le diable est toujours dans les détails.»

Du côté des discothèques, on joue également la carte de la prudence. «Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à ouvrir jusqu'à 7 h ou 8 h, l'idée est intéressante, note Fiona MacPhail, présidente du comité du Moulin à Danse. Mais je crains que cela soit compliqué à mettre en place au niveau des employés. Et est-ce que cette extension des horaires



Trois conseillers d'Etat, Isabel Rochat, Pierre-François Unger et Michèle Künzler (de gauche à droite) ont présenté, hier, le projet de loi devant la presse. LAURENT GUIRAUD

Protection des travailleurs accrue

Le projet de loi de l'Exécutif genevois compte renforcer la protection des travailleurs. Pour obtenir une autorisation d'exploiter, le futur patron devra prouver qu'il s'est acquitté de toutes ses charges sociales. «C'est une réelle avancée, relève Laurent Terlinchamp, président de la société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Cela permet d'éviter qu'un exploitant fasse faillite puis rouvre un établissement ailleurs en n'ayant pas payé ses employés.»

Autre mesure préconisée par le gouvernement: l'obligation pour les patrons de fournir une attestation dans laquelle ils s'engagent à respecter les usages en vigueur dans la branche. En cas de non-respect, l'Office cantonal de l'inspection des relations du travail pourrait sanctionner l'établissement. Par exemple, lui retirer son autorisation d'exploiter. Les syndicats approuvent la mesure. Ils regrettent toutefois le manque de contrôle dans le secteur. **C.G.**

sera réellement intéressante pour nous? Il faudrait d'abord essayer lors d'événements ponctuels.» Son concurrent, le Java Club, est, lui, beaucoup plus sceptique. «Je ne vois pas l'intérêt d'ouvrir jusqu'à 7 h en semaine, confie Janine Dunand, sa directrice. On ferme déjà souvent à 4 h au lieu de 5 h car il n'y a plus personne.»

Syndicats opposés

Jacques Borowsky, instigateur de la pétition contre le bruit à la rue de l'Ecole-de-Médecine en janvier, se dit également perplexe. Il doute que le projet de loi soit réellement efficace contre les nuisances sonores. «Je ne suis pas certain que les gens présents dans les bars jusqu'à 2 h auront tous envie d'aller manger ou danser en sortant.»

Enfin, le projet a évidemment

son lot de fervents opposants. En l'occurrence, les syndicats. «Je suis un peu surpris qu'après le vote sur l'extension des horaires d'ouvertures des shops des stations-service on revienne à la charge avec les boîtes de nuit et les établissements excentrés», relève Sylvain Tarrit, du Syndicat interprofessionnel des travailleurs.

Et d'ajouter: «Quant on voit le nombre de plaintes déposées aujourd'hui par des travailleurs de la branche pour mauvaises conditions de travail, je n'ose pas imaginer ce que ce sera avec les horaires de nuit.»

Alcool: stop aux abus!

● Dans son projet de loi, le Conseil d'Etat souhaite renforcer la lutte contre les abus d'alcool. Plusieurs mesures sont envisagées dans ce sens. Par exemple, la suppression des promotions de type «happy hours», l'obligation pour les dépanneurs de cacher les boissons alcoolisées de la vue des clients dès 21 h ou encore la réalisation d'«achats-tests» pour contrôler le respect de la législation sur la vente d'alcool. Le gouvernement se réserve également le droit d'imposer aux établissements des «heures blanches» - vente d'alcool interdite - en cas de débordement.

«Ce sont des bonnes nouvelles dans l'optique de ne pas inciter les gens à la consommation», note Laurence Fehlmann Rielle, secrétaire générale de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (Fegpa). L'association a d'ores et déjà prévu d'effectuer des «achats-tests» dans le courant de 2014 indépendamment du projet de loi du Conseil d'Etat. Aucune sanction ne sera toutefois prononcée dans un premier temps, précise Laurence Fehlmann Rielle. **C.G.**



Lire l'éditorial en page une:

«Genève bouge, enfin!»